

Mot du Maire :

Le beau temps estival est là, et l'heure des grandes vacances a sonné pour nos jeunes Jarsaires.

Bilan des 100 premiers jours !!! Et oui déjà plus de trois mois que la nouvelle municipalité est en place. Les commissions sont maintenant sur les rails et travaillent à plein régime, ces dernières ne devraient pas faiblir, même sous la chaleur.

En parlant de chaleur, je lance un appel à la vigilance si la canicule devait s'installer. N'hésitez pas à nous signaler toute personne isolée fragile ou susceptible de l'être. Un registre sera établi si nécessaire et une cellule de veille sera organisée.

Les différents chantiers engagés vont bon train, ils ne prennent pas de retard et sont réalisés avec soin, que ce soit la nouvelle école publique, l'aménagement de la nouvelle zone artisanale, le parking à l'Aubépin ou la fontaine de la Jeanne D'arc.

Les attentes et demandes de particuliers et d'associations sont fortes. Toutes ne pourront pas être satisfaites, mais nous nous efforcerons d'y répondre au mieux et de façon équitable.

Au sujet des relations de voisinage, de nombreux dossiers sont en cours et l'équipe municipale est sollicitée. Je vous dirai « Faites la Paix et pas la guerre », la vie est courte et comme dit l'adage « la liberté des uns commence là où s'arrête celle des autres ». Faudra-t-il prendre un arrêté municipal pour résoudre chaque problème d'entente ??? Eh bien non !!! Le civisme et le bon sens doivent s'exprimer et l'emporter. L'arrêté municipal sera utilisé en dernier recours ou pour affirmer une volonté forte du conseil municipal.

Pour conclure, je salue tous les élus municipaux, les employés communaux, ainsi que toutes les personnes bénévoles qui œuvrent pour le bien commun et assurent ainsi la cohésion et le bien vivre ensemble de notre belle commune.

Bon été à tous, et venez nombreux participer à toutes nos manifestations festives !!!!

Fabrice BOUCHUT

Permis de construire accordés depuis janvier 2014 :

Date de dépôt	Nom et Prénoms	Adresse	Observation	Décision
13/05/2014	FAYOLLE Grégory	117 rue des Peupliers 69590 Larajasse	Construction d'une véranda	ACCORDE
10/06/2014	DUMON Gilbert	Montaugier 69590 Larajasse	Construction d'une stabulation	ACCORDE

Voirie :

Les travaux de réfection ou d'aménagement des chemins communaux réalisés dans le cadre du programme 2014, sous la compétence de la communauté de Communes, sont presque terminés : Moulin Pinay, le Granotier, La Faverge, Soleymieux, Maître André, Le Bonon ainsi que la desserte de la zone artisanale de Bel Air à Larajasse ; devraient rapidement suivre : la mise en place d'une couche d'enrobé sur les parkings de L'Aubépin et sur celui du cimetière de Larajasse.

Il faudra que l'on s'habitue à voir nos voiries (passages, ruelles...) moins désherbées car on utilise moins de produits phytosanitaires. Et, en 2020, nous ne devons plus en utiliser. Des méthodes alternatives se mettent en place, pas encore bien concluantes.

Bâtiments :

Construction de l'école :

C'est un chantier qui se passe actuellement très bien. Les entreprises qui y travaillent respectent au mieux le cahier des charges et ont fait un travail de haut niveau.

Chantier propre, rangé, sortie de décoffrage impeccable : l'équipe des maçons est à féliciter.

Le planning est respecté (avec même une légère avance) ; la menuiserie et la charpente devraient suivre à partir de mi-juin.

Environnement :

La préservation de notre environnement au quotidien, le maintien d'une agriculture vivante et au plus proche du consommateur, l'installation de composteurs dans nos trois villages, les nouvelles sources d'énergies.... Nous aurons à cœur de traiter ces différents sujets au sein de notre commission. Celle-ci se réunira pour la première fois le 2 juillet. Trois personnes extérieures au conseil municipal ont souhaité la rejoindre, nous les accueillerons avec plaisir.

La plantation des fleurs dans nos trois villages a eu lieu fin mai. Aujourd'hui les agents techniques arrosent une fois par semaine dans chaque village, n'hésitez pas à rajouter en cas de besoin un petit arrosoir d'eau aux bacs près de chez vous.

Plusieurs riverains ont contacté la mairie concernant la tonte des pelouses, selon un arrêté préfectoral celle-ci peut se faire de façon occasionnelle :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nous vous rappelons toutefois que tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité publique ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité est interdit de jour comme de nuit.

Tourisme :

L'exposition 100 ans en photographies de la commune s'est terminée récemment.

De nombreuses personnes sont venues la découvrir, elles ont été enchantées par sa diversité et le nombre de documents à consulter.

Cette exposition devrait-être visible prochainement à la bibliothèque.

Urbanisme :

Le PLU (Plan local d'Urbanisme) de la commune partage le territoire de la commune en différentes zones pour lesquelles est défini un règlement spécifique d'utilisation du sol (constructions, aménagements ou extensions de bâtiments...). Il donne également les règles quant à l'apparence ou la localisation des bâtiments, des haies, des murs... Il est donc indispensable, lorsque vous voulez faire des travaux, de vous renseigner en mairie pour savoir ce que vous avez le droit de réaliser et les conditions de ces réalisations. S'il ne faut pas un permis de construire, il faut souvent remplir une autorisation préalable de travaux.

A la fin des travaux, vous devez obligatoirement faire parvenir en mairie une déclaration de fin de travaux. Trop souvent cette déclaration n'est pas faite. Pensez-y, sinon nous vous la réclamerons. Des élus de la commission urbanisme se rendront ensuite sur place pour vérifier que les travaux réalisés sont conformes à ce qui était prévu et autorisé.

Fête de la musique :

Il faisait beau et chaud ce soir du 21 juin sur la place de Lamure où avait lieu la fête de la musique organisée par la commission culturelle municipale avec l'aide d'autres conseillers municipaux (merci à eux), ce qui a contribué à la réussite de cette soirée puisque près de 200 personnes s'étaient déplacées pour passer ce beau moment ensemble. Certains en ont profité pour partager leur pique-nique.

Le café de Marie Rivollier a assuré entièrement la fourniture de la boisson et son service. C'est aussi une façon pour nous de faire participer et d'aider les commerçants de notre commune.

Le spectacle était assuré par plusieurs artistes locaux qui ont accepté gracieusement d'animer cette fête. Qu'ils en soient vivement remerciés. Nous avons pu entendre le groupe patois, le groupe Parenthèse, Nora Jacoud, Louna Niéto, Luc Niéto, Jean-Michel Calvi, Jérémie Bourrin, Anne-Sophie Bouteille. Jean-François Bouteille a ensuite animé la fin de la soirée en jouant plus d'une heure de son accordéon et donnant la possibilité aux spectateurs de danser valse, marches ou tangos. Ce fut donc d'une grande diversité, aussi bien dans l'âge des artistes (de 10 à 80 ans !) que dans les différents styles de musiques et de chants. Les conditions matérielles n'étaient pas idéales et l'attention du public n'était pas celle d'un concert, le mérite des artistes en est encore plus grand. Mais entendre des chants en arabe, en espagnol, en anglais, en français, en franco-provençal, c'est une ouverture formidable au monde, une preuve vivante que chaque civilisation, chaque culture a participé, participe et participera à la construction de notre humanité, et que la diversité est indispensable à la construction vivante et riche de tout groupe humain. Une leçon de tolérance, de respect des différences qui nous est donnée tranquillement, un soir d'été, un verre de bière partagé à la main, hors des grands discours. Merci la musique !

Remerciement également à Lionel Miletic qui a prêté sa sono transportée par Jérôme Mercier, à Jérôme Gubien qui a mis sa remorque à disposition pour faire scène et à tous ceux qui, spontanément, ont apporté leur aide en fin de soirée pour ranger le matériel, sans que personne ne demande rien. Belle leçon de vivre ensemble.

Nous avons dit, au moment des élections municipales, que nous voulions créer de l'espace et du temps publics, pour que les gens se rencontrent, se connaissent et se reconnaissent, partagent leurs différences. Cette soirée en fut un exemple, court et bénéfique moment fugitif sous les étoiles.

Ecoles :

Dès septembre, nos petits écoliers emprunteront le chemin de l'école publique le mercredi matin suite à la réforme des rythmes scolaires. Sur notre commune, le temps d'activité périscolaire aura lieu chaque fin de journée de 15 h 30 à 16 h 15 et sera pris en charge par la mairie. Ce temps n'est pas obligatoire et les familles pourront éventuellement venir chercher leurs enfants dès 15 h 30. La garderie périscolaire continuera de fonctionner comme par le passé soit dès 7 h 35 le matin et jusqu'à 12 h 30 le mercredi et 18h30 les autres jours de la semaine.

Les activités prévues pour cette année scolaire sont : yoga, initiation aux gestes de premiers secours, éveil musical, activité théâtre, confection d'un journal, jeux de société, travail manuel... Des intervenants seront engagés par la mairie pour assurer l'encadrement des enfants.

La visite de la nouvelle école avec la commission école élargie a eu lieu le vendredi 13 juin. La construction n'est pas terminée mais nous avons pu nous faire une idée des différentes salles de classes, garderie ou cantine....

L'architecte présent avec les plans a pu répondre aux diverses questions de chacun. Le choix des coloris pour les sols et les murs doit se faire courant juillet. La commission sera consultée.

Economie :

Les travaux d'aménagement de la Zone artisanale de Bel Air à Larajasse sont terminés. Elle est donc disponible pour l'installation, dans de très bonnes conditions, d'artisans ou petites entreprises. Des lots de 850 m² à 1 800 m² sont en vente au prix de 25 € HT le m². Vous pouvez vous adresser en mairie pour toute demande d'information. Et chaque habitant peut en faire largement la promotion.

La municipalité a fait l'effort financier de créer cette zone et de l'aménager pour permettre l'installation d'entrepreneurs sur la commune. Ceux-ci sont des créateurs d'activités et d'emplois indispensables à la vie de notre territoire. Cette action fait partie d'une politique économique générale qui vise aussi à favoriser le maintien des commerces ou leur installation, la création d'activités, de services (pôle médical de la Villa Mary par exemple) ou à faciliter la reprise d'exploitations agricoles par des jeunes agriculteurs dans de bonnes conditions. Plus largement, elle s'inscrit dans la politique économique de la communauté de communes des Hauts du Lyonnais, dont l'efficacité, en termes d'emplois créés sur le territoire, est encourageante.

CCAS :

Composition du nouveau CCAS :

Membres du conseil municipal :

Président : Le maire : Fabrice Bouchut, Jean-Pierre Avenier, Marie-Andrée Couturier, Christiane Font, Claude Goy, Jérôme Gubien, Lionel Milétic, Marie-Christine Poncet, Guy Ragey

Membres extérieurs :

Paul Bordet, Jean-Louis Bouchut, Denise Désorme, Josette Fayolle, Geneviève Martinière, Jeanine Philis, Chantal Poncet, Marie-Thérèse Véricel,

Concours de pêche :

Sous un joli soleil de printemps, la 4e édition du concours de pêche organisée le samedi 24 mai par le CCAS de Larajasse a connu cette année encore un joli succès. Très tôt le matin les premiers pêcheurs sont venus en reconnaissance, puis après avoir pris un café et s'être vu attribué un poste, ils se sont installés sur leur emplacement. A huit heures quinze sonnait, les premiers bouchons ont envahi le plan d'eau de Lafay. Très vite les premières prises sont venues garnir les paniers des participants, puis elles se sont échelonnées tout le long du concours. Le jeune Tony Carrion l'a brillamment remporté avec un total de 11 truites pour un poids de 3,109 kg. Il s'est vu remettre un joli trophée. Tous les participants ont été récompensés.

Parallèlement à ce concours, le saucisson chaud pommes de terre, lui aussi organisé par le CCAS, a été très apprécié. Merci à tous les bénévoles, anciens et nouveaux membres du centre communal d'action sociale qui ont contribué à la belle réussite de ces deux événements.

Accueil de jour :

En lien avec le CCAS et en concertation avec la Passerelle un groupe de bénévoles s'organise et crée une association qui proposera dès cet automne quelques journées d'accueil de jour, pour les personnes âgées.

L'objectif de cette action est de lutter contre l'isolement et aussi apporter un peu de répit aux familles ayant la charge d'une personne âgée.

Soyons attentifs à nos voisins âgés isolés :

L'été arrive avec, peut-être la canicule. Pour les personnes âgées, les fortes chaleurs sont très éprouvantes. Nous lançons un appel à chaque habitant de la commune. Que chacun soit attentif, dans son voisinage, aux personnes âgées isolées : une visite même courte pour vérifier que « tout va bien ». Ce geste d'attention c'est déjà témoigner à nos aînés qu'on ne les oublie pas, qu'ils comptent pour nous. Et puis, si la personne paraît vulnérable, nous vous remercions de le signaler en mairie.

Informations diverses :

Mairie – Horaires d'été :

Fermeture de la mairie le mercredi et le samedi matin du 7 juillet au 25 août. Nous vous remercions de votre compréhension.

Villa Mary :

Les toilettes de la Villa Mary ont été le théâtre de quelques bêtises durant les vacances scolaires (cuvettes remplies de papier ou de cailloux...). Il faut que cela cesse, ce bâtiment ne doit pas être un terrain de jeux, il accueille du public et se doit de toujours être propre. D'autre part, nous devons respecter le travail des personnes qui font le ménage.

Nouveaux artisans ou commerçants :

Boulangerie Au Délice du Pain : Frédéric Guinand 56 place de la mairie Téléphone : 04-78-44-53-43

Bar des Gones : Angélique Marnas 73 place de la mairie Téléphone 04-78-87-95-15

Praticien Médecine Traditionnelle Chinoise (Tuina – Acupuncture – Pharmacopée) : Manuel Bourrin Villa Mary

Téléphone : 06-95-84-46-49 site internet : www.massage-tuina.eu

Locaux vacants :

Villa Mary au pôle Médical :

-1^{er} étage 1 pièce de 21.30 m²

- 2^e étage 1 pièce de 17.55m²

Locaux à vendre :

Cure de l'Aubépin 95 000€ / RDC + cave voutée / 1^{er} étage 2 pièces 65m² / 2^e étage grenier aménageable / Jardin de 140 m² / Gros travaux à prévoir. Vous êtes intéressés ?

Vous pouvez contacter la Mairie de Larajasse à l'adresse suivante mairie.larajasse@cc-hauts-du-lyonnais.fr ou par courrier à « Mairie – Place de la Mairie - 69590 LARAJASSE » Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée sous condition de levées de financement.

Ordures ménagères :

La communauté de communes nous a remis le rapport sur les ordures ménagères. Nous avons rejeté par habitant environ 185 kg de déchets par an en 2013 contre 197 en 2012, c'est mieux surtout comparé à la moyenne nationale qui est de + de 350 kg par habitant. Le traitement coûte toujours plus cher (77.01€ TTC la tonne en 2011 et 81.72€ TTC la tonne en 2013), de plus nous avons encore des erreurs de tri sur les sacs jaunes (+ de 26% en 2013). Restons vigilants, bon tri !

En cas de contestation de votre redevance Ordures ménagères : ne pas régler votre facture, vous adresser en Mairie de LARAJASSE. *Suivre cette procédure précise :*

Etablir une demande écrite expliquant toute différence constatée, bien indiquer vos coordonnées (adresse si changement, téléphone ou mail)

Joindre tout justificatif appuyant la demande (même si celui-ci a déjà été donné précédemment)

Joindre la copie de la facture

La Mairie traitera dans les meilleurs délais les demandes. Vous recevrez ensuite une redevance rectifiée que vous pourrez régler.

A vos Agendas :

Samedi 5 juillet

Dimanche 13 juillet

Dimanche 27 juillet

Mercredi 30 juillet

Dimanche 9 août

Dimanche 7 septembre

Dimanche 14 septembre

Dimanche 21 septembre

Dimanche 28 septembre

Concours de boules organisé par le CCAS

Feu d'artifice au pôle d'animation

Kermesse à l'Aubépin

Don du sang

Kermesse à Larajasse

Soupe au choux de l'école à Lamure

Randonnée des 3 clochers départ pôle d'animation

Journée du patrimoine à St Appolinaire

Soirée du sport auto à St Anne